

**GALIMMO**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction du capital par annulation  
d'actions auto-détenues**

**Assemblée générale mixte du 15 mai 2020  
25<sup>ème</sup> résolution**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**EXPONENS**  
20, rue Brunel  
75017 Paris

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues**

**(Assemblée générale mixte du 15 mai 2020 - 25<sup>ème</sup> résolution)**

A l'assemblée générale

**GALIMMO**  
37, rue de la Victoire  
75009 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Gérance vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une période de 18 mois, à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

EXPONENS

Lionel Lepetit

Yvan Corbic